

N°6

# Montroy Actualités

Bulletin municipal - JUIN 2017

[www.montroy.fr](http://www.montroy.fr)



**TOUT SE DÉCIDE CETTE ANNÉE**

Edito du maire	2
Infos civiques / Urbanisme	3
Urbanisme	4 à 5
Finances	6 à 8
Tribune libre	9
Que s'est-il passé ?	10 à 12
Il était une fois Montroy	13
Que va-t-il se passer ?	14
Infos pratiques	15 à 16



## L'ÉDITO DU MAIRE



Mesdames, Messieurs,

Alors que nous venons de vivre une élection présidentielle hors du commun, je souhaite vivement remercier toutes les personnes qui se sont portées volontaires pour participer au dépouillement. C'est un acte qui a une grande portée citoyenne, et qui, je l'espère, vous a fait réaliser à quel point chaque individu peut jouer un rôle important sans lequel notre démocratie n'existerait pas. Je vous invite à venir participer également aux prochaines élections législatives, le 11 et 18 Juin prochains, qui décideront de quelle manière notre gouvernement va exercer ses pouvoirs. Nous entamons la dernière ligne droite concernant le travail du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, et j'aimerais vous rappeler que vous pouvez encore venir en mairie afin de déposer vos questions, vos idées, vos craintes, et vos espoirs pour l'avenir urbain de la commune. Comme je vous en avais fait part lors de la campagne pour les élections municipales, je souhaite freiner et temporiser l'urbanisation de la commune afin de limiter la pression sur nos services publics, et sur nos finances. C'est donc dans cette optique que nous sommes en train de travailler sur le zonage «fin» et le début du règlement.

Cette année devrait commencer à voir quelques travaux de voirie et bien qu'ils ne soient toujours pas à la hauteur de la rénovation que nous souhaitons, ils contribuent néanmoins à investir pour l'avenir. Nous sommes bien au courant des problèmes rue du Printemps, Grande rue, D110, chemin de la ville... il nous faudrait plusieurs centaines de milliers d'Euros pour parvenir à tout mettre en ordre, hélas nous ne les avons toujours pas. Nous allons pouvoir en discuter ensemble lors de la réunion publique du 2 Juin, je vous y invite donc nombreux.

Je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux habitants qui nous ont rejoints depuis l'an dernier. J'espère que vous vous plaisez dans cette commune, et n'hésitez pas à passer nous voir en Mairie si vous avez des questions ou si vous êtes porteur de projets innovants pour notre territoire et notre communauté.

Je vous laisse continuer à tourner ces pages en vous souhaitant bonne lecture, bonnes vacances pour ceux qui ont la chance d'en prendre, et au plaisir de vous croiser dans notre village.

Jonathan KUHN

Nous avons le regret de vous informer du décès de Monsieur Robert TURGNE, doyen de notre commune, et dont nous avons fêté l'an dernier les 70 ans de mariage. Nos condoléances à sa famille.

## INFOS CIVIQUES

### Qu'est-ce que la citoyenneté ?

#### Nationalité sans citoyenneté

Les nationaux mineurs ne bénéficient pas des droits civiques.

Une condamnation peut ôter ses droits civiques à un national.

La domiciliation est nécessaire pour exercer des droits civiques.

→ Dans certains pays la citoyenneté est, ou a été réservée au sexe masculin, ou conditionnée au paiement d'impôts.

La citoyenneté, qui implique l'exercice des droits civiques, est une notion différente de celle de nationalité qui désigne le fait d'être régi personnellement par un droit civil national.

**La citoyenneté est intimement liée à la politique.**

Être citoyen implique que l'on fait partie d'un corps politique, dans lequel nous avons des droits et des devoirs. En France, un citoyen est défini comme suit : « Homme ou femme âgé de plus de 18 ans, né(e) de parents français ou étrangers naturalisés ».

La capacité d'une personne à exercer sa citoyenneté dépend du degré de démocratie du système politique et social dans lequel elle se trouve.

#### Il y a trois aspects de la citoyenneté :

- La citoyenneté civile correspondant aux libertés fondamentales (liberté d'expression, égalité devant la justice, ...)
- La citoyenneté politique fondée sur la participation politique (droit de vote, droit d'éligibilité, ...)
- La citoyenneté sociale résultant de la création de droits socio-économiques (droit à la santé, droit syndicaux, ...)

Comme nous venons de le voir, être Citoyen est un exercice quotidien et durable, opposée à la Nationalité, qui est un état passif. Les droits et les devoirs citoyens vont de pair, et se doivent d'être exercés. Seules les élections nous permettent de conserver un système Républicain qui nous garantit une représentation politique au sein d'une démocratie.

## URBANISME

### Interdiction des pesticides



La loi Labbé de 2014 complétée par la loi sur la transition énergétique de 2015 interdit aux collectivités publiques (Etat, Régions, Départements, Communes,...) d'utiliser des produits chimiques pour désherber les différents espaces de leurs territoires. Une exception existe pour les cimetières et les terrains de sport.

Le 1er janvier 2019 cette interdiction s'appliquera également aux particuliers dans l'entretien de leurs propriétés.

Cette interdiction nécessaire (mais pas suffisante, plus de 70% des pesticides sont utilisés par l'agriculture intensive) pour préserver la qualité de notre environnement et finalement notre santé, entraîne des contraintes nouvelles pour le personnel des communes.

Aussi, et en se référant à l'article L2122-28-1° du Code Général des Collectivités Territoriales, la jurisprudence autorise le maire à publier un arrêté demandant à chaque propriétaire, ou locataire le cas échéant, d'entretenir la partie du trottoir (caniveau compris) située au droit de son domicile.

Seul le désherbage manuel, mécanique ou thermique est autorisé et l'utilisation de produits phytosanitaires ou chimiques est donc proscrit.

Nous sommes conscients des contraintes que cette mesure va entraîner mais c'est à l'esprit civique de chacune et chacun auquel nous faisons appel. Peut-être est-ce l'occasion également de porter un autre regard sur la nature et reconsidérer ce l'on nomme communément les « herbes folles ».

## Comment venir enfin à bout des mauvaises herbes ?

### Se débarrasser des pissenlits ?



Disposez du sel au cœur de la future victime, et arrosez-la immédiatement avec de l'eau bouillante. Vous n'aurez alors plus qu'à déraciner le pissenlit.

### Pour supprimer une souche d'arbre : utilisez de l'ail



Percez des trous dans la souche, puis placez-y vos gousses d'ail : effet garanti ! Et, en plus, 100% naturel !

### Puissant désherbant naturel à la pomme de terre et au sel



L'eau de cuisson salée encore bouillante des pommes de terre est un herbicide total et radical, mais ne prévoyez aucune plantation ensuite à cet endroit.

## URBANISME

### Rétrocession des parties communes des lotissements

Lorsque vous êtes propriétaire dans un lotissement vous devez vous acquitter des charges relatives à l'entretien ainsi qu'à la gestion des espaces et équipements communs (VRD : Voirie, Réseaux Divers). Pour cela, la création d'une association syndicale libre est obligatoire (article R.442-7 du code de l'urbanisme). Elle devra alors être déclarée en préfecture ; le lotisseur peut en être à l'origine et en fixer les statuts. Tous les « colotis » (c'est-à-dire les propriétaires) seront membres de droit de cette association. Celle-ci sera alors propriétaire de tous les espaces communs et VRD, elle a pour fonction de les gérer, de faire respecter le cahier des charges et de faire voter et collecter les appels de fonds pour financer les charges. En d'autres termes, elle a le même rôle qu'un syndic !

Le lotisseur peut choisir de passer une convention avec la commune et prévoir que les équipements communs du lotissement lui seront rétrocédés. Dans cette hypothèse, il ne sera pas nécessaire de constituer une association syndicale (article R.442-8).

L'association ne peut être dissoute que dans un seul cas : le classement de la voirie dans le domaine public communal.

Dans le cadre d'un transfert amiable, le classement des voiries et réseaux d'un lotissement dans le domaine communal est prononcé par le conseil municipal.

Progressivement les parties communes des divers lotissements et groupements d'habitations vont être rétrocédées à la commune.

Pour des questions budgétaires et d'organisation des services techniques cette rétrocession est étalée dans le temps.

« Le Clos Fleuri » est le plus problématique car une procédure judiciaire est en cours suite à de nombreux manquements du lotisseur.

# PLAN LOCAL D'URBANISME



## L'avancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La finalisation du PLUi, document stratégique et réglementaire en matière d'urbanisme, prend quelque retard, et le calendrier est désormais celui-ci :

- **2014 - 2016** : diagnostics à l'échelle des 28 communes
- **2015 - 2016** : Phase de concertation avec le public
- **13 oct 2016** : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- **2016 - 2017** : Elaboration des outils réglementaires du PLUi, notamment le règlement écrit, le zonage, les orientations d'aménagement et de programmation de secteur, le programme d'orientation et d'action.
- **2017** : Phase de concertation avec le public.
- **Fin 2017 - 2018** : arrêt du projet de PLUi par le Conseil communautaire, consultation des personnes publiques associées puis enquête publique.
- **2018** : approbation du PLUi par le Conseil communautaire et mise en application.

Nous travaillons actuellement au « zonage fin » des zones U (urbanisées). Secteur par secteur, quartier par quartier, il s'agit de déterminer le type d'habitat et les parties communes (voirie, espaces verts, ...) les mieux à même de conserver à notre commune son caractère de village.

La trame de règlement en cours d'élaboration au niveau de l'agglomération propose la nature des aménagements.

Parallèlement les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), qui encadrent notamment la construction de lotissements, et le règlement sont en cours d'élaboration

Autre élément important dans l'élaboration du PLUi, le PDU, Plan de Déplacements Urbains. Le constat est indéniable: du fait du coût du foncier dans la ville centre et sa banlieue immédiate les familles accèdent à la propriété dans le troisième couronne. Cela occasionne un flux massif de circulation automobile dans un sens le matin et dans l'autre le soir. Ces déplacements sont générateurs de bouchons, de pollution et chronophages.

La mise en service des gares SNCF du Thou et de La Jarrie va dans le bon sens mais est insuffisante. Il est nécessaire que toutes les communes de la CDA soient correctement desservies en termes d'horaires et de cadencement par les bus « vélo » à des tarifs attractifs

# FINANCES

## Budget primitif – Comptes administratifs

Les budgets des collectivités locales font face depuis plusieurs années à de nombreuses réformes : recul important des dotations de l'Etat, poursuite de la réforme des rythmes scolaires, mise en sécurité et accessibilité des bâtiments publics, contraintes liées à l'adhésion à la charte terre saine suite à l'interdiction des désherbants (matériels et personnel),...

Les collectivités ont donc de plus en plus de difficultés à apprécier leur capacité à s'autofinancer, aussi bien à court qu'à long terme. Malgré les efforts budgétaires réalisés à Montroy depuis quelques années, les finances de la commune restent tendues. C'est dans ces perspectives que le budget 2017 de la Ville de Montroy a été construit. Le budget 2017 veille à la préservation de la qualité du service public local et au maintien d'un niveau d'investissement répondant aux besoins de proximité.

Le conseil municipal avait décidé d'augmenter les impôts locaux en 2016 (taxe d'habitation uniquement) afin d'accroître ses ressources. **Il a été décidé pour 2017, de ne pas augmenter ces impôts** (hormis l'augmentation fixée par l'état pour 2017 à 0,4 %).



Nous allons vous présenter les comptes 2016 ainsi que le budget 2017.

**Les réalisations 2016 ont à nouveau confirmé positivement les prévisions budgétaires.**

Les charges de fonctionnement pour l'année 2016 se sont élevées à 613.967 € (contre 571.095 € en 2015).

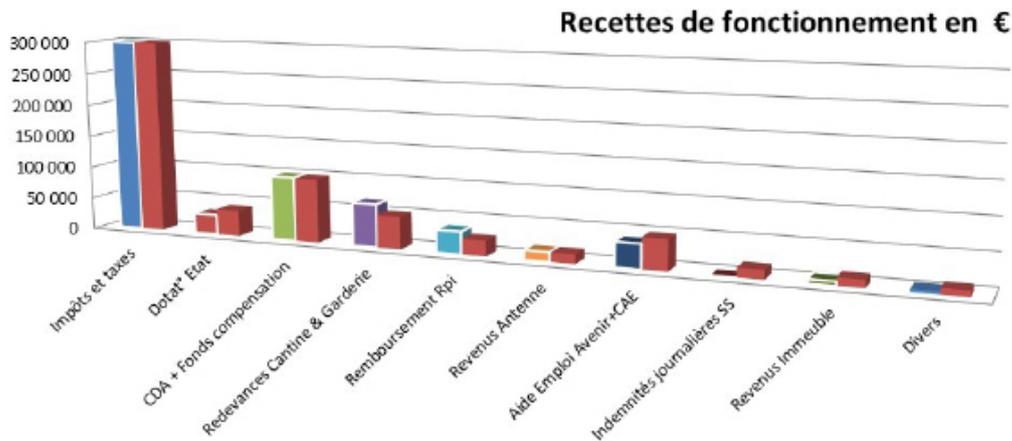
Les charges de personnel et frais assimilés représentent 414.374 € soit 67% des dépenses totales de fonctionnement (contre 68% en 2015).

Les dépenses de fonctionnement 2016 ont augmenté de près de 43.000 € par rapport à 2015, avec pour principale augmentation :

- les **charges de personnel** : + 27.000 € en raison de l'augmentation du nombre d'enfants en maternelle ayant pour conséquence de renforcer les effectifs sur l'école.

Toutefois, avec la prise en compte des recettes de fonctionnement sur les salaires : remboursement du RPI par Clavette (24.000 €), les indemnités journalières versées par les organismes sociaux (14.500 €) et des aides de l'Etat pour les emplois aidés (47.800 €), **les charges de personnel nettes n'ont augmenté que d'environ 3.000 € passant de 325.000 € à 328.000 €**



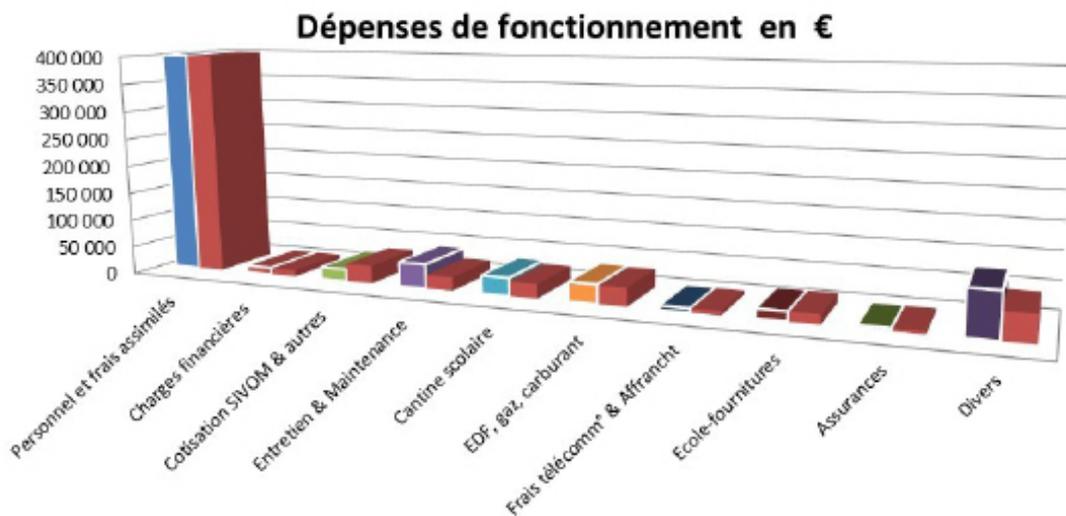


	Impôts et taxes	Dotat° Etat	CDA + Fonds compensation	Redevances Cantine & Garderie	Remboursement Rpi	Revenus Antenne	Aide Emploi Avenir+CAE	Indemnités journalières SS	Revenus Immeuble	Divers
■ Budget 2017	324 219	31 012	99 481	66 889	35 000	14 557	38 133	0	6 220	4 781
■ Réalisé 2016	307 477	40 277	98 458	50 315	23 941	14 425	47 714	14 483	11 925	9 101

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2016 se sont élevées à 618.116 € (contre 571.884 € en 2015). Les recettes sont composées principalement de :

- Fiscalité directe locale (taxes habitation et foncière) pour 307.477 € (265.076 € en 2015) soit + 42 K€ de plus en raison de la fin d'exonération des 2 ans de la taxe foncière des nouveaux habitants et de l'augmentation légère des taux

- Dotations de l'Intercommunalité et Fonds compensation pour 98.458 € soit -1.7 K€ de moins que 2015
- Dotations de l'Etat pour 40.277 € avec une baisse de 14.5 K€ par rapport à 2015 en raison de la baisse des dotations
- Redevances pour la garderie et la cantine : 50.315 € soit + 4.6 K€ par rapport à 2015



	Personnel et frais assimilés	Charges financières	Cotisation SIVOM & autres	Entretien & Maintenance	Cantine scolaire	EDF, gaz, carburant	Frais télécomm* & Affrancht	Ecole-fournitures	Assurances	Divers
■ Budget 2017	417 724	12 127	21 709	43 270	32 000	34 000	7 400	16 950	4 800	78 604
■ Réalisé 2016	414 374	10 904	31 877	23 828	25 386	32 561	7 219	16 654	4 512	46 654

Avant report de l'excédent de l'année 2015, le résultat du budget de fonctionnement 2016 s'est ainsi élevé à +4.149 €. Avec un excédent de 74.143 € de l'année 2015, le résultat cumulé de ce budget 2016 ressort à 78.292 €.

Le budget 2016 voté a encore une fois été respecté et maîtrisé avec des dépenses réelles moindres que prévues notamment sur les dépenses à caractère général du budget de fonctionnement.

## Un équilibre budgétaire délicat

Toutefois, en rythme de croisière, l'objectif du budget de fonctionnement est de réaliser un excédent afin de couvrir les remboursements d'emprunt qui impactent le budget d'investissement. Les remboursements d'emprunts annuels du budget principal s'élevant à environ 40.000 € jusqu'en 2018, il convient de réaliser un excédent de fonctionnement d'au moins 40.000 € pour combler ces emprunts. Pour rappel, l'excédent réalisé en 2016 a été de 4.149 €. Nous avons toutefois un excédent provenant des années antérieures pour environ 74.000 € qui doit normalement servir à financer les réfections de voirie suite aux constructions des 3 nouveaux lotissements depuis 2013. Compte tenu des investissements à venir, de l'endettement de la commune et du niveau des dépenses de fonctionnement, l'équilibre du budget pour les années à venir reste toujours délicat.

### Chiffres clés

Recettes fiscales  
par habitant  
324 €

Dépenses de fonctionnement  
par habitant  
646 €

Dette  
par habitant  
476 €

## LE BUDGET 2017

Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Salaires	418000	Taxe Habit°& Fonc.	324.000	Travx agencements	19.000	Subv° Trvx Ecole	54.000
Cantine	32.000	Dotations Etat	31.000	Travaux voirie	34.500	Fonds FCTVA	52.000
EDF, Gaz, Carb	34.000	CDA + Fds comp°	98.000	Mobiliers, Matériels	33.000	Taxes Aménagt	50.000
Entr. & Maint.	37.000	Red. Cant.& Gard.	67.000	Rembt emprunt	41.000		
Fournitures	23.000	Rembt Rpi	35.000	Rembt crédit CT	260.000		
Assurances	5.000	Revenus Antenne	15.000	Tx enfouisst réseau	18.500	Recettes réseau	18.500
Télec°& Poste	7.000	Aide Contrats aidés	38.000	Divers	1.000	Divers	0
Int. Emprunt	12.000	Indem <sup>tes</sup> org.socx	0			Affect° N-1 Fonct	30.000
Cotis° SIVOM	22.000	Revenus Immeuble	6.000			Bénéfice N-1	202.500
Particip° CCAS	3.000	Divers	7.000				
Divers	0	Bénéfice N-1	48.000				
<b>Total</b>	<b>669.000</b>	<b>Total</b>	<b>669.000</b>	<b>Total</b>	<b>407.000</b>	<b>Total</b>	<b>407.000</b>

## Comprendre : Tribune Libre

### Attention : rose !

#### **Impossible, lorsqu'on veut acheter des vêtements ou des jouets pour une fillette d'échapper au rose...**

Inutile, pour le Pape, « La manif pour tous » ou « Sens commun » de s'inquiéter de la théorie du genre : le commerce, la mode, certains sites internet se chargent de maintenir les filles dans leur rôle.

La mode ultra-féminine appliquée aux très jeunes est inquiétante pour la génération qui a milité pour la libération de la femme et l'égalité des droits. Les vêtements roses, mais aussi le maquillage, les chaussures à talons hauts et les strings en taille enfant risquent d'enfermer nos enfants dans des rôles hommes / femmes prédéfinis.

En effet, comment vont se positionner ces futures femmes, qui ont joué dès l'enfance avec les codes de la séduction ? Comment les garçons vont percevoir les filles, féminisées à outrance et reléguées à l'état d'objet sur les sites pornographiques où les adolescents découvrent souvent la sexualité ?

C'est à nous tous, grands-parents, parents, frères, sœurs de veiller à l'épanouissement des petits, garçons et filles, et si le déguisement de princesse favorise le rêve et l'imagination, les princesses au quotidien risquent de tomber de haut dans leur vie de femme adulte...

L'égalité hommes / femmes est loin d'être acquise et l'éducation est déterminante dans ce domaine.

En cette année d'élections, je conclurai avec une citation de Françoise Giroud, 1ère femme Secrétaire d'Etat à la Condition Féminine en 1976 : « La femme serait vraiment l'égale de l'homme le jour où, à un poste important, on désignerait une femme incompétente ».

Annik VARELA



## PASSAGE AU BIO À LA CANTINE

La préservation de la santé des enfants et de l'environnement nous a amenés à réfléchir au passage au bio de la cantine de notre école maternelle.

Il y a 1 an, nous avons fait appel à Agrobio\* Poitou-Charentes pour analyser notre capacité à faire évoluer notre restaurant scolaire, et pour nous conseiller sur les étapes, et les modalités de ce changement.

A l'issue de cet audit, nous avons décidé de nous engager dans cette démarche, avec un objectif de passage au bio total en 2020. Cette année, ce changement se fera sans modifier le prix des repas. Nous allons rechercher des fournisseurs locaux, afin d'éviter les surcoûts. Nous tiendrons les parents d'élèves informés de l'avancement de ce projet.

#### Les étapes :

- Septembre 2016 : introduction du pain bio
- 2017 : produits laitiers
- 2018 : introduction de fruits et légumes bio
- 2019 : épicerie bio
- 2020 : viande bio

\* organisme d'accompagnement des agriculteurs et de promotion du bio

## QUE S'EST-IL PASSÉ ?

### FETE DE NOËL 2016



Petit-train, manège, buvette, barbe à papa, crêpes, ballons, magicien, artisanat, lanternes volantes et un nombreux public, sans oublier le **Père Noël**. Tout y était !

Une très jolie fête qui a ravi petits et grands.

Nous remercions le Comité des Fêtes.

### RUGBY : nos jeunes au stade Marcel DEFLANDRE



Cette année 7 jeunes montroyens ont été invités par la CDA pour soutenir le Stade Rochelais. Ils étaient accompagnés par Yann JAUFFREAU, conseiller municipal et ont largement profité du spectacle.



Les rochelais se sont imposés face au Stade Français 37 à 18 pour la plus grande joie du public.

La mairie de Montroy remercie la CDA pour cette invitation.

## QUE S'EST-IL PASSÉ ?

### LE CARNAVAL

**Sous une pluie de confettis, nos petits monstres ont défilé dans les rues de Clavette.....**



Comme chaque année, l'Association des Parents d' Elèves de Montroy/ Clavette a organisé le carnaval. Moment convivial et partagé entre petits et grands très réussi grâce à la bonne volonté des membres de l' APE, de parents bénévoles et des élèves, qui ont contribué à décorer le char avec leurs travaux réalisés en TAP.

L'enthousiasme des enfants et la gratitude des parents présents ont récompensé leur investissement.



L'APE organise tout au long de l'année des manifestations pour récolter des fonds afin d'aider à financer les projets et sorties scolaires.

Sans votre aide, elle devra renoncer à la réalisation de projets à venir. Si vous êtes volontaires pour aider à la préparation des fêtes des Ecoles qui se tiendront le 16 juin à Montroy et le 23 juin à Clavette, merci de vous signaler auprès des enseignants ou de l'APE.



### UNE BELLE BALADE GOURMANDE



Pour la première fois à MONTROY, l'ensemble des associations a organisé une balade gourmande. 265 personnes, en famille et entre amis, ont parcouru les 12,400 km balisés, dans la campagne.

L'apéritif les attendait au Moulin de St Julien avec une démonstration de capoeira et l'animation assurée par les 3 Coups.

Venait ensuite l'entrée servie au stade de Bourgneuf par Sports et Loisirs, puis le plat chaud à L'Aubertière avec les veilles voitures, les cow-boys, Willy et son harmonica...

Les randonneurs ont partagé le dessert à la Salle des loisirs de Montroy, animé par Les 3 Coups.

La sécurité était assurée par l'APE et les élus.

Bonne humeur, convivialité, beau temps, et surtout une belle réussite pour cette première édition. A renouveler l'année prochaine.

*Remerciements : APE, Capoeira, Comité des Fêtes, Les 3 Coups, Sports et Loisirs, Yoga, pour leur investissement.*

*M. et Mme MILON, M. et Mme ROBIN Dominique, Willy et son harmonica, les agents et les élus de MONTROY, les communes de BOURGNEUF, CROIX CHAPEAU, LA JARRIE et SAINT MEDARD*

## QUE S'EST-IL PASSÉ ?

### Cérémonie du 8 mai



1945



2017



C'est avec émotion que nous diffusons ces photos de la fête de la libération en 1945 à Montroy, qui nous ont été mises à disposition par Christophe VINET.

### Nous avons besoins de vous !

Vous avez des photos anciennes de Montroy, où l'on peut voir des habitations ou des lieux remarquables, des moments précieux... Vous avez d'anciens documents, témoignages, lettres ayant trait aux grands moments de l'histoire, où est mentionné Montroy. Vous avez des cartes postales, des plans cadastraux, ou des anciens plans de ferme, des peintures, ou gravures, des informations sur les souterrains de Montroy...

Nous aimerions, avec votre accord, les scanner, afin de les exposer lors de la journée du patrimoine en Septembre.

Merci de contacter Jonathan Kuhn ou Mme Michèle Delètre, en mairie, ou via le site internet, menu «contact».

# IL ÉTAIT UNE FOIS MONTROY...

## Saison 1 – Episode 1



Le département de la Charente-Maritime est constitué de deux provinces de l'Ancien Régime : la partie occidentale de la **Saintonge** autour de Saintes, et l'**Aunis** autour de La Rochelle.

Dans le haut moyen âge, on entendait par Aunis, non seulement comme aujourd'hui les environs de La Rochelle et de Surgères, mais encore tout le nord du département de la Charente Maritime compris entre la Sèvre, la Charente et la Boutonne, les îles d'Aix et de Ré en plus. Dès le Xe siècle, les comtes de Poitou sont incontestablement les maîtres directs de cette région. Ils en jouissent et en disposent comme d'un domaine propre ou d'un bien du comté.

Au 12e siècle, Montroy s'appelait Monte Rubeo (Mont Rouge) et était une seigneurie qui après avoir appartenu à

l'abbaye St Jean de Montierneuf à Poitiers, était la propriété d'Hugues de Lusignan. En 1266, Geoffroy Chabot est seigneur de Montroy et de St Rogatien. Le seigneur de Montroy est le vassal des barons de Mauzé et de Nuailly. En hommage au baron de Nuailly, il lui doit chaque année 26 livres onces d'or, une garde de quarante jours chaque année au château de Nuailly et 18 livres d'épices : tiers gingembre, tiers cannelle et tiers poivre !

En 1323 Seguin du Dognon est le seigneur de Montroy, puis Robert de Bourg en 1370, et son fils Jean de Bourg lui succédera jusqu'en 1431.

A partir de 1445, c'est Me Pierre Bragier, licencié en lois, conseiller du roi, maire de La Rochelle qui acquière la seigneurie de Montroy.

Maître Pierre de Magesir dit Bragier, sans doute son fils, conseiller du roi et président en sa cour de Parlement de Bordeaux sera seigneur de Montroy au moins jusqu'en 1490.

Les villages de l'Aunis pratiquent la culture du blé, de l'avoine et de l'orge, et vont rapidement planter de la vigne. C'est surtout aux XIIe et XIIIe siècles que cette mise en valeur, de ce qui constituera plus tard la plaine de l'Aunis, connaîtra son plein développement. Au vu des lieux-dits « Le Treuil », ce qui signifie le pressoir, autour de Montroy, la culture de la vigne devait s'y pratiquer, comme dans une grande partie de l'Aunis.

« Le vin de La Rochelle est fort et sec et de douce saveur, et il affecte considérablement celui qui en boit beaucoup, à la tête et au corps, mais il délivre bien le ventre, c'est la raison pour laquelle les médecins conseillent de le boire au coucher », notait, au XIIIe siècle, le moine anglo-normand Jofroi de Waterford, dans un ouvrage consacré aux grands vins.



(Source : « Notes historiques sur Montroy et St Médard d'Aunis », rédigées par Jean-Claude BONNIN, « Constitution de la banlieue rochelaise à la fin du Moyen Age » Mathias TRANCHANT, « Commerce maritime rochelais à la fin du Moyen-Age » Mathias TRANCHANT)

## QUE VA-T-IL SE PASSER ?



**Mercredi 1er Juin à 19h**

Réunion publique  
Municipalité



**Samedi 16 et  
Dimanche 17 septembre**

Journées du Patrimoine  
Municipalité

**Samedi 15 juillet**

Fête nationale  
Comité des fêtes



**Dimanche 24 septembre**

Brocante  
Comité des fêtes



**Samedi 28 octobre**

Fête d'Halloween  
Comité des fêtes



**Samedi 4 novembre**

Concours de Belote  
Sports et Loisirs



**Dimanche 5 novembre**

Repas des aînés  
CCAS



**11 novembre**

Cérémonie du 11 novembre  
Association des Anciens Combattant



**Samedi 16 décembre**

Fête et marché de Noël  
Comité des fêtes



**DÈS MAINTENANT, VOUS POUVEZ INSCRIRE VOS ENFANTS À LA GARDERIE : PENSEZ-Y !  
(LE DOSSIER ADMINISTRATIF EST À DÉPOSER AVANT LE 30 JUIN)**

## INFOS PRATIQUES

### Bientôt une boîte à livres à Montroy



Plusieurs d'entre vous nous ont suggéré de créer une «boîte ou armoire à livres».

Le concept est simple : prenez, lisez, emportez, déposez des livres quand vous voulez, comme vous voulez.

Ce système de gratuité est fondé sur le civisme et le partage. Dans les prochains mois, elle sera installée Place Léon Robin.

### Besoin d'un coup de main : pensez à l'Association d'aide à l'emploi



Cette association intermédiaire spécialisée dans la mise à disposition de personnel auprès des utilisateurs publics ou privés résidant sur le territoire de l'association, a été fondée en 1988.

L'objectif de cette association est de favoriser l'insertion socioprofessionnelle de personnes sans emploi. L'originalité de ce type d'association est la prise en charge globale de la personne avec tous ses problèmes et la recherche de solutions avec les partenaires les mieux adaptés.

#### Quels travaux ?

Services déductibles des impôts : Travaux ménagers, jardinage, petit bricolage ou de la garde d'enfants.

Services non déductibles : manutention, déménagement, peinture, petites maçonneries, etc... (se renseigner auprès de l'agence)

Mise à disposition de personnes auprès d'entreprises ou de communes manquant de main d'œuvre.

**A quel prix ?** Ex : 17,58€ pour ménage, repassage, courses, préparation des repas, garde d'enfants, jardinage.... Ces services sont déductibles à 50% de vos impôts.

En 2016, 630 clients ont eu recours à ses services et 229 salariés ont été mis à disposition, soit au total 39 personnes en équivalent temps plein qui ont pu bénéficier également d'un accompagnement : entretiens de suivi individuel réguliers, aide dans les démarches de recherches d'emploi, mise en relation avec des partenaires de l'insertion, formations...

### L'association d'aide à l'emploi, c'est aussi Dénich'FRINGUES



En partenariat avec le Conseil départemental cette boutique située à Aigrefeuille permet d'accueillir des personnes bénéficiaires du RSA qui participent à des ateliers de tri, couture, repassage... Elle fonctionne grâce aux dons de vêtements, chaussures, matériel de puériculture, etc... Tout ce matériel d'occasion est ensuite revendu à des prix défiant toute concurrence.

Agence Aigrefeuille 05 46 27 53 07 [aide-emploi.aigrefeuille@orange.fr](mailto:aide-emploi.aigrefeuille@orange.fr)

Agence de La Jarrie : 05 46 35 92 52 [aide-emploi.lajarrie@orange.fr](mailto:aide-emploi.lajarrie@orange.fr)

### Connaissez-vous « l'opération tranquillité vacances » ?

**La gendarmerie nationale, une fois alertée, veille sur votre logement laissé vide pendant votre absence.**



Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

## UNE SALLE DE RESTAURANT À LA PIZZERIA DE MONTROY

Stéphane et Mélanie nous régaleront depuis 2014 de leurs délicieuses et originales pizzas, mais depuis quelques mois, on peut s'installer pour un dîner entre amis ou avec les enfants.



Bruschettas, gratins, raclettes italiennes, tiramisu, panna cotta viennent compléter la carte des pizzas, qu'on peut déguster dans les salles élégamment décorées, ou sur la terrasse dès les beaux jours. Les spécialités de Stéphane : pâte à pizza aux graines, pizza italiennes attirent une clientèle locale, mais aussi rochelaise et même vendéenne.

La renommée de La Perla est renforcée par les performances de Stéphane aux championnats de France et aux championnats du monde. Ce mois de mai, il participe à ce concours à Parme en individuel, mais également dans la

catégorie « pizza due » avec Nicolas DURIF, chef de l'Hysope restaurant gastronomique à La Jarrie. Stéphane prépare la pâte sur laquelle Nicolas déposera la garniture qu'il aura cuisinée devant le jury.

Le restaurant est ouvert de 18 h 30 à 21 h 30, tous les jours sauf le mercredi, et il est préférable de réserver.



Journal édité par la Mairie de Montroy (17220)

Comité de rédaction : Annik VARELA, Viviane COTTREAU, Séverine COURTOIS, Michèle DELETRE, Jonathan KUHN, Stevens NAHMANI, Éric THOMAS

Avec l'aimable participation de Thierry BAUBRY (Il était une fois Montroy) et de Francis LECLINCHE (Association d'aide à l'emploi)

Crédit photos : Comité des fêtes de Montroy, Conseillers municipaux Montroy, Christophe VINET